



SOMMET MONDIAL DES FEMMES ET DES JEUNES AUTOCHTONES

DÉCLARATION POLITIQUE

Nous, Femmes et Jeunes Autochtones issus des sept régions socio-culturelles du monde, réunies lors du Sommet Mondial des Femmes et des Jeunes Autochtones à Belém do Pará, Brésil, dans le cadre de la 30e Conférence des Parties (COP30) à la CCNUCC, portons avec nous les voix de nos Peuples, la sagesse de nos ancêtres et notre engagement commun à protéger la Terre Mère et à faire face à la crise climatique.

Nous exprimons notre profonde inquiétude face à l'aggravation de l'urgence écologique et climatique qui menace la continuité de la vie sur Terre. Cette crise environnementale est également spirituelle, culturelle, sociale et politique. Elle découle d'un modèle de développement fondé sur l'exploitation, la domination et les inégalités structurelles affectant de manière disproportionnée les Peuples Autochtones, les Femmes, les Femmes en situation de handicap et les Jeunes.

Ancrées dans nos réalités vécues et guidées par les savoirs ancestraux, nous proposons la compréhension collective suivante de la crise climatique et de notre rôle en tant que Femmes et Jeunes Autochtones.

NOUS RECONNAISSONS QUE:

- Les Peuples Autochtones sont les gardiens de la biodiversité mondiale et les protecteurs de puits de carbone clés à travers l'Amazonie, le Bassin du Congo, l'Arctique, l'Asie et les îles du Pacifique. La protection de nos terres et territoires est indispensable à toute solution climatique efficace.
- Depuis des générations, les Femmes Autochtones sont en première ligne dans la protection des terres, des eaux, des semences et des forêts ; assurant la souveraineté alimentaire, la biodiversité et la résilience.



Nous sommes à la fois les plus touchées par les changements climatiques et les plus actives pour y répondre.

- Nous, Femmes Autochtones, subissons des formes croisées de violences : violences basées sur le genre, déplacements, criminalisation, et atteintes environnementales — toutes aggravées par la crise climatique et les industries extractives. Cette violence climatique est à la fois écologique et structurelle, enracinée dans le colonialisme, le patriarcat et l’injustice systémique. Une réponse climatique efficace doit affronter ces réalités et prioriser la protection, les droits et le leadership des Femmes Autochtones dans toute leur diversité.
- Nous, Jeunes Autochtones, sommes porteurs de savoirs ancestraux, d’innovation et d’un engagement intergénérationnel. Nous devons être reconnus comme des **acteurs politiques**, et non comme de simples bénéficiaires.
- Nos systèmes de savoirs traditionnels, nos langues, nos cultures et notre spiritualité font partie intégrante du patrimoine de l’humanité. Leur perte constitue également un préjudice qui doit être reconnu, prévenu et réparé

S’appuyant sur cette reconnaissance, nous affirmons les principes et vérités qui façonnent notre résistance, notre leadership et notre vision de la justice climatique.

NOUS AFFIRMONS QUE :

- La crise climatique est fondamentalement une crise des droits, de la justice et de la vie, enracinée dans le colonialisme, l’exploitation et l’inégalité structurelle — et y répondre exige une transformation juste et urgente des systèmes qui continuent de nuire à nos Peuples et à la Terre Mère.
- Les Peuples Autochtones sont des détenteurs de savoirs essentiels, dont la sagesse ancestrale, les enseignements spirituels et les systèmes de



gouvernance sont indispensables pour restaurer l'harmonie avec la nature, et doivent être valorisés à égalité avec les savoirs scientifiques dans toutes les politiques climatiques et les espaces décisionnels.

- L'autodétermination, la souveraineté territoriale et la reconnaissance de la gouvernance autochtone sont fondamentales pour une action climatique efficace et la protection de la biodiversité, et nous affirmons notre droit à gérer, protéger et maintenir nos terres, nos eaux et nos modes de vie selon nos propres visions du monde.
- Nous, Femmes et Jeunes Autochtones, sommes des actrices politiques et détentrices de droits. Notre leadership, notre pouvoir d'agir et nos voix doivent être pleinement reconnus, respectés et soutenus à tous les niveaux de gouvernance climatique.
- Les défenseur·e·s autochtones de l'environnement jouent un rôle essentiel dans la protection des forêts, des eaux et des territoires au bénéfice de toute l'humanité. Pourtant, ils continuent de faire face à une persécution, une criminalisation, une violence et même des assassinats croissants pour ce travail vital.
- Nos corps, nos terres et nos territoires sont sacrés, des systèmes vivants qui soutiennent l'équilibre climatique mondial et l'identité culturelle, et doivent être honorés comme des espaces de vie, d'esprit et d'interconnexion, jamais réduits à des marchandises ou à des compensations carbone.
- Nos langues, cultures et savoirs spirituels sont inséparables de la justice climatique, car ils incarnent des principes de soin, de réciprocité et d'équilibre. Leur protection est essentielle à la sauvegarde de la vie sous toutes ses formes.
- Pour les Peuples Autochtones, les pertes et dommages incluent à la fois les préjudices économiques et les pertes non économiques telles que l'effacement de nos cultures, savoirs, langues et sites sacrés, qui doivent être reconnus, réparés et prévenus.



- Une Transition Juste véritable doit rompre avec les modèles extractivistes, et placer les solutions dirigées par les Autochtones au centre, fondées sur les droits, la régénération et la souveraineté communautaire sur les terres et les systèmes énergétiques.
- Le financement climatique est un droit, non une faveur. Notre présence dans ces espaces n'est pas accordée, mais obtenue grâce à des générations de luttes, de résistances et d'organisation. Chaque pas vers la reconnaissance et l'accès est le fruit de nos efforts persistants pour faire entendre nos voix et défendre nos droits. Le financement climatique doit donc être directement accessible aux Peuples Autochtones, aux Femmes, Jeunes et Femmes Autochtones en situation de handicap, à travers des mécanismes que nous gouvernons, pour garantir que les ressources soient alignées sur nos priorités, nos valeurs et nos visions de la justice climatique et territoriale.
- Les Femmes et Filles Autochtones en situation de handicap font face à de multiples et croisées formes de discrimination, rendant leur accès à la santé, à l'éducation, aux moyens de subsistance et à la justice crucial dans leur vie quotidienne. Pourtant, en raison du manque de données désagrégées, de preuves et de programmes, elles restent invisibles et inaudibles dans toutes les sphères, avec peu de mesures ciblées et de recherches, ce qui rend le plaidoyer et l'intervention difficiles.

Sur cette base, nous appelons les gouvernements, institutions et acteurs climatiques à agir avec urgence, justice et respect des droits, savoirs et leadership autochtones.

NOUS EXHORTONS LES ÉTATS, LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET LA CCNUCC À :

1. Reconnaître et garantir la pleine protection des terres, territoires et eaux autochtones comme essentiels aux efforts mondiaux d'atténuation et d'adaptation, et réaffirmer explicitement cet engagement dans le



Document d'Action de la COP30, en reconnaissant que les terres, territoires et eaux autochtones dans les sept régions socio-culturelles jouent un rôle décisif dans la régulation du climat terrestre et la préservation de la biodiversité.

2. Veiller à ce que les mécanismes de financement climatique de la CCNUCC, y compris le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds d'Adaptation et le Fonds pour pertes et dommages, garantissent un accès direct, simplifié et culturellement approprié aux ressources par les Femmes, Jeunes et Femmes Autochtones en situation de handicap, et assurent notre inclusion dans les structures de gouvernance de ces mécanismes, tout en reconnaissant les fonds dirigés par les Autochtones comme des acteurs clés de l'allocation directe des ressources.
3. Veiller à ce que l'Objectif mondial en matière d'adaptation (GGA) reflète pleinement les droits, les systèmes de savoirs et les réalités vécues des Peuples Autochtones, des Femmes, des Jeunes et des Femmes Autochtones en situation de handicap, en adoptant des indicateurs désagrégés par genre, âge, origine ethnique, appartenance autochtone, terres et territoires, et en intégrant les contributions des savoirs des Femmes Autochtones — telles que la conservation des semences, l'agroécologie, la gestion de l'eau et des forêts — comme composantes mesurables des stratégies d'adaptation nationales et mondiales.
4. Garantir qu'une Transition Juste soit fondée sur les droits humains, l'autodétermination autochtone et l'équité sociale, et que le Programme de Travail sur la Transition Juste inclue des dispositions claires pour prévenir les préjudices causés par les projets liés à la transition, tels que l'extraction de minéraux critiques ou les plantations bioénergétiques à grande échelle.
5. Garantir la participation pleine et effective des Femmes et Jeunes Autochtones, ainsi que des Femmes et Filles en situation de handicap, à tous les niveaux du processus de la CCNUCC, y compris les COP, les organes subsidiaires et les délégations nationales, par le biais de l'accréditation, du



financiamiento, de interpretación y del apoyo logístico, para asegurar una participación significativa en las negociaciones y en la elaboración de políticas climáticas nacionales e internacionales.

6. Asegurar la implementación completa de las normas internacionales relativas a los derechos humanos de las Mujeres y las Niñas Indígenas, en particular la Recomendación General n°39 del CEDAW, que reconoce los derechos individuales y colectivos, así como la Declaración de las Naciones Unidas sobre los Derechos de los Pueblos Indígenas y la Convención 169 de la OIT, entre otros. Estos instrumentos deben incluirse en los planes de acción climáticos nacionales, los mecanismos de financiamiento y los resultados de la COP30.
7. Respetar, proteger e integrar los sistemas de conocimientos indígenas, los idiomas y las prácticas culturales en la gobernanza climática en todos los niveles, reconociéndolos como fuentes vitales de ciencia, innovación y resiliencia. Los mecanismos de pérdidas y daños deben reconocer también la pérdida de cultura, idioma y conocimientos como daños no económicos que requieren reparación y restauración.
8. Crear mecanismos institucionales para la protección de los Defensores Indígenas del Medio Ambiente como prioridad de justicia climática, implementando medidas nacionales e internacionales para prevenir la violencia, la criminalización y la persecución, en particular contra las Mujeres y las Jóvenes Indígenas, y garantizar el acceso a la justicia, la seguridad y el reconocimiento para ellas y quienes defienden sus territorios y el bienestar del planeta.
9. Reconocer y proteger a los Pueblos Indígenas y a las Mujeres desplazadas debido al cambio climático, estableciendo vías de visa especiales y protecciones permanentes de acuerdo con el Pacto Mundial sobre Migraciones Seguras, Ordenadas y Regulares, reconociendo que los impactos climáticos fuerzan desplazamientos irreversibles y exigen respuestas urgentes basadas en los derechos.



10. Les Femmes Autochtones, les Jeunes et les Femmes Autochtones en situation de handicap appellent à un Plan d'Action Genre ambitieux, mesurable et transformateur, assurant qu'il centre et renforce le leadership, les droits, le Consentement Libre, Préalable et Éclairé, ainsi que les savoirs des Femmes et Jeunes Autochtones dans toutes les actions climatiques. Le Plan d'Action Genre doit intégrer les savoirs traditionnels aux côtés des approches scientifiques, garantir des ressources adéquates pour sa mise en œuvre, et inclure des formations adaptées culturellement pour les Femmes, Jeunes, Filles et Femmes en situation de handicap dans toutes les sept régions socio-culturelles.

Tout en tenant les autres responsables, nous réaffirmons aussi nos propres responsabilités en tant que gardiennes de la Terre et leaders dans nos communautés et mouvements.

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- Renforcer la coordination mondiale entre Femmes, Jeunes et Peuples Autochtones pour influencer les espaces de négociation internationaux et faire avancer un agenda commun ;
- Défendre nos territoires, terres, cultures, langues et savoirs ancestraux comme un héritage vital pour l'humanité ;
- Soutenir le leadership intergénérationnel, la transmission des savoirs et le renforcement des capacités des Enfants, Jeunes et Femmes Autochtones ;
- Participer activement à la COP30 et à l'agenda international, avec des propositions enracinées dans nos territoires et terres, nos valeurs, nos visions et en harmonie avec la Terre Mère. With these commitments, we move forward in unity, grounded in our shared purpose and guided by the ancestral wisdom that connects us across generations and across our lands and territories.



Guidées par notre objectif commun et la sagesse ancestrale qui nous relie à travers les générations et nos territoires, nous avançons dans l'unité.

L'humanité est à un point de basculement, et inverser la crise climatique ne sera possible qu'en honorant les solutions que les Peuples Autochtones, les Femmes, les Jeunes et les Personnes en situation de handicap mettent en pratique depuis des millénaires.

La justice climatique est indissociable de la justice pour les Peuples Autochtones, et chaque décision sur l'avenir de la planète doit être prise avec nous, et non pour nous.

Nous exprimons notre plus profonde gratitude aux Peuples, Femmes et Jeunes Autochtones du Brésil pour nous avoir accueillies dans leurs territoires sacrés — espaces de vie, de résistance et de biodiversité — et pour avoir ancré ce moment dans un esprit de solidarité, de cérémonie et de soin.

Belém do Pará, Brésil – 13 novembre 2025